Gestion de la matière ligneuse non-utilisable (MLNU) laissée sur le parterre après coupe

TGIRT régionale – 26 mars 2019

Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs

Québec

Ce que prévoit le Règlement

- Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) stipule que :

« le **volume de matière ligneuse** utilisable **laissé sur le sol** ou non récolté qui dépasse **3,5 m3/ha dans le cas d'une coupe totale** ou qui dépasse **1 m3/ha dans le cas d'une coupe partielle** doit être récupéré sur chacune de ces aires avant le 1er septembre suivant l'année de récolte ».

« Pour l'application du présent article, **sont exclus du volume** de matière ligneuse utilisable **les volumes en essences commerciales pouvant être laissés sur l'aire de coupe selon les directives du ministre** ainsi que les bois morts et les bois rejetés. »

Québec

Pourquoi déroger au Règlement

Histoire récente de la filière bois de la Gaspésie …

Québec

Les usines ayant une GA en Gaspésie

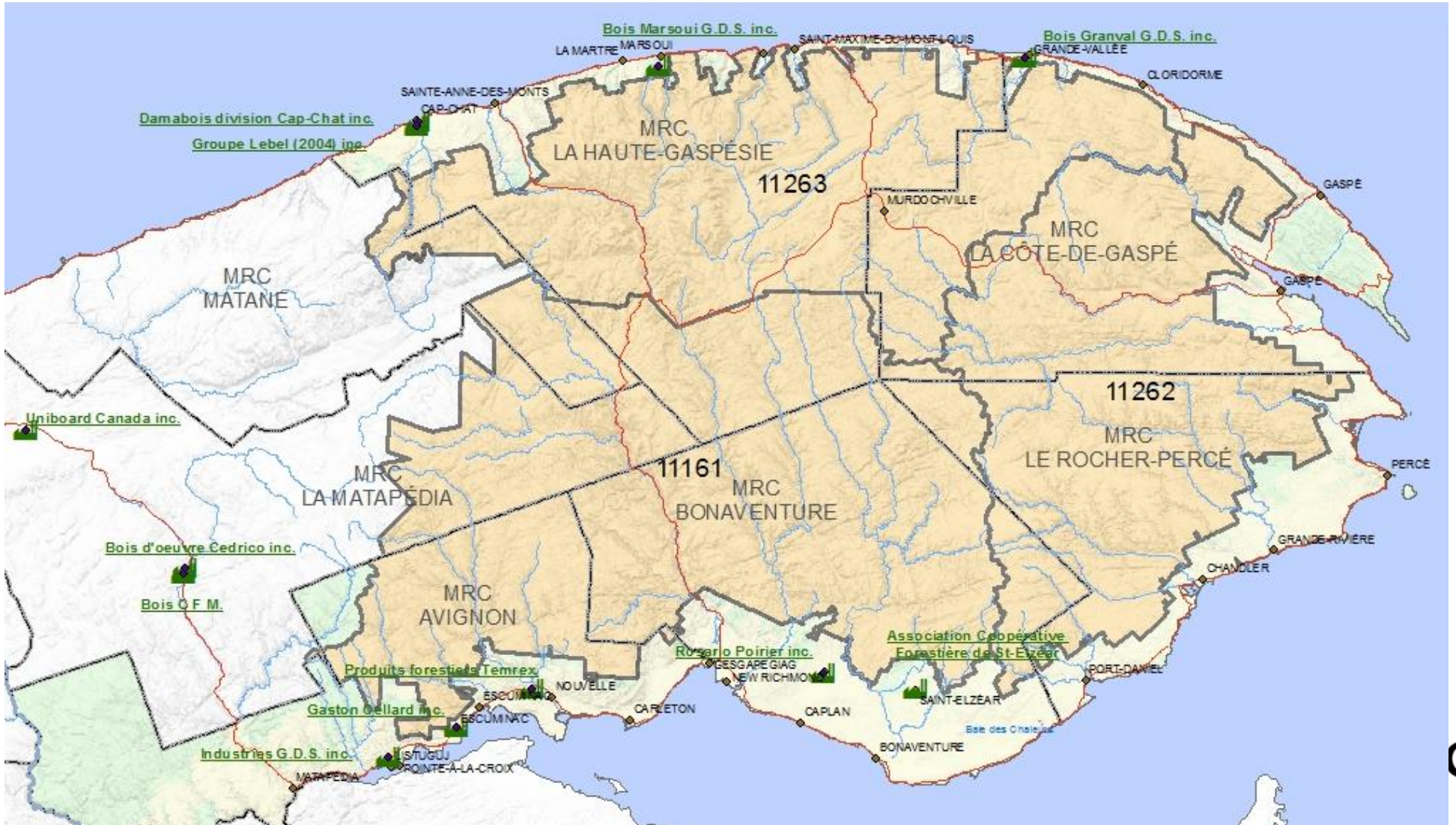

Les usines ayant une GA en Gaspésie

Plus spécifiquement, on retrouve <u>sur le territoire de la Gaspésie</u> :

• 4 usines de **sciage** concentrant exclusivement leurs opérations à la transformation des essences du groupe **Sapin/Épinettes/Pin gris/Mélèzes (SEPM)** ;

• 3 usines de **sciage** transformant, en plus des essences du groupe **SEPM**, du **peuplier** ;

• 1 usine de **sciage** spécialisée dans la transformation des **feuillus durs** qui transforme également les essences du groupe **SEPM** ;

• 1 usine de **sciage** spécialisée dans la transformation du **peuplier,** qui transforme également des **feuillus durs** ;

Québec

La filière bois gaspésienne

Cartographie de la filière de production et de transformation des bois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

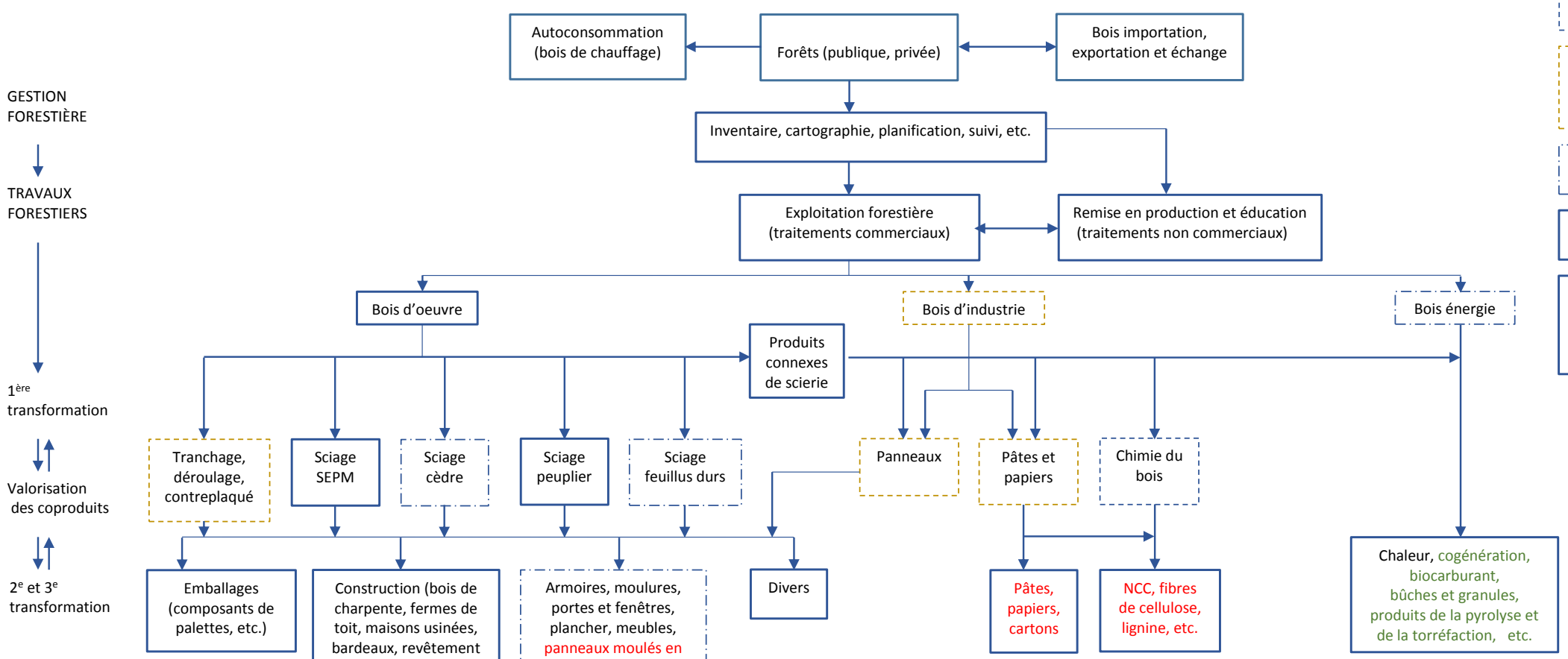

Légende :

- Segment ou sous-segment absent de la filière régionale
- Segment ou sous-segment absent de la filière régionale couvert par l'exportation hors région
- Segment ou sous-segment peu développé dans la filière régionale
- Produit ou application manquant dans la filière régionale
- Produit ou application manquant dans la filière régionale et représentant une opportunité à valider à court/moyen terme.

Harrisson, L., 2017.

Québec

Impact de l'état de la filière bois

1 752 932 m3 net
toutes essences

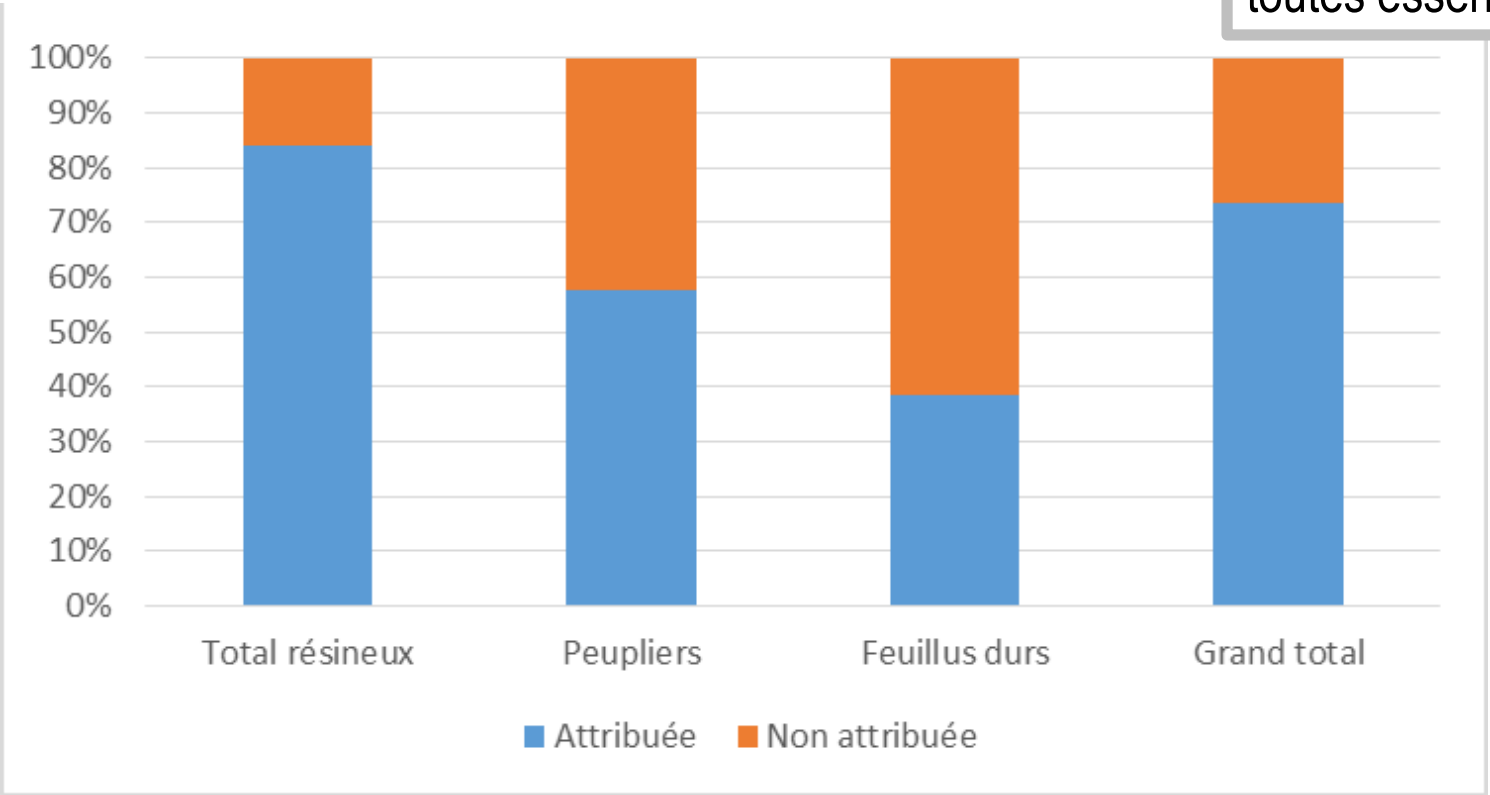

Le volume de bois provenant des peuplements forestiers générant trop de bois sans preneurs n'est pas attribué en garantie d'approvisionnement.

Québec

Impact de l’état de la filière bois

L’absence de preneurs pour les bois de pâte et les produits conjoints des usines :

- exacerbe les impacts liés à la nécessité de devoir augmenter la qualité de la fibre livrée aux moulins **(en augmentant le volume de la matière ligneuse laissée sur le parterre après la récolte)**.

- amène l’état à devoir être plus « souple » dans la gestion des volumes pouvant être laissé sur le parterre de coupe.

Québec

Du RADF vers une entente régionale

- Volume au sol maximal toléré après intervention de récolte

3,5 m3/ha → 15 ou 25 m3/ha, au besoin et selon les cas (types de peuplements récoltés)

- Ces mesures ont pour objectif d'accroître la rentabilité de l'industrie forestière régionale, tant par **l'amélioration de la qualité de la fibre livrée** aux usines que **de la valeur du panier de produits qui résultera de sa transformation**.

Note : Pour que l'entente soit entérinée par le MFFP, tous les BGA doivent signer l'entente et ainsi confirmer qu'ils ne sont pas intéressés par ces volumes (essence et/ou qualité)

Québec

Impacts observés ou appréhendés

Projet de recherche portant sur l'***Actualisation de la grille décisionnelle pour la préparation de terrain dans les conditions sévères de terrain rencontrées en Gaspésie***

Parmi les enjeux observés ou appréhendés associés au déploiement de l'entente, notons :

- Difficultés rencontrées lors de la réalisation des travaux sylvicoles non-commerciaux tels : la préparation de terrain, la plantation, les dégagements de plantation
- ↓ ou compromet la rentabilité économique des scénarios sylvicoles (ex. ↑ des coûts de préparation de terrain)
- ↑ des risques d'accidents pour les travailleurs sylvicoles
- Compromet l'atteinte de certains VOIC (ex. Enjeu *Maintien des fonctions écologiques des sols* – indicateur *Pourcentage des préparations de terrain réalisées sans mise en andain*)
- …

Perspectives à court terme et à moyen terme

- Il s’agit d’une entente révisée annuellement (i.e. non définitive)

- Sa révision s’effectue, notamment, en cohérence avec :
  - La conjoncture économique actuelle et appréhendée
  - L’implantation de nouveaux projets en Gaspésie
  - L’admissibilité à des programmes d’aide financière pour la mobilisation des bois

Québec

En conclusion

- Il y a actuellement davantage de volume de bois laissé au sol après la récolte que par le passé
- L’entente est « conjoncturelle »
- L’entente est révisée annuellement

Québec